

Département  
des Landes

Direction de l'Éducation,  
de la Jeunesse et des Sports

Jeunesse et sports



# DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE au **BAFA/BAFD** au titre des PARCOURS D'ENGAGEMENT

Dans le cadre de la démarche « Jeunesses en avant », le Conseil Départemental des Landes s'engage à favoriser « les parcours citoyens et solidaires » en proposant des espaces au sein desquels les jeunes landais et landaises ont la possibilité de réaliser « des parcours d'engagement ».

## L'AIDE DU DÉPARTEMENT

Elle est réservée aux jeunes de 17 à 30 ans, effectuant ou justifiant de la réalisation d'un service civique, d'un service volontaire européen, d'un mandat de conseiller départemental jeune ou ayant siégé au sein d'une Association Temporaire d'Enfant Citoyen (ATEC) ou d'une Junior Association, ou d'un engagement citoyen reconnu comme tel par le Département.

## QU'EST-CE QU'UN « PARCOURS D'ENGAGEMENT CITOYEN » ?

- **Un service civique**  
; Renseignement sur [www.service-civique.gouv.fr](http://www.service-civique.gouv.fr)
- **Un service volontaire européen d'au moins 6 mois**  
; Renseignements auprès de l'AIAA (05 58 03 21 13)
- **Un mandat de conseiller départemental jeune**
- **Un mandat au sein d'une Association Temporaire d'Enfant Citoyen (ATEC) ou d'une Junior Association**  
; Renseignements auprès des Francas des Landes pour les ATEC (05 58 46 33 54)  
; Renseignements auprès de la Ligue de l'enseignement des Landes pour les Juniors Associations (05 58 06 31 32)
- **Ou un engagement équivalent reconnu comme tel par le Département. Ces parcours supposent notamment un engagement de 40h minimum et s'inscrivant dans la durée (2 mois minimum).**



Sont exclues :

- les missions relevant d'une formation ou d'un cursus scolaire,
- les missions relevant habituellement d'un emploi salarié
- les missions effectuées dans le cadre d'une activité salariée,
- les missions effectuées à titre personnel,

Hôtel du Département  
23 rue Victor-Hugo  
40025 Mont-de-Marsan cedex  
Tél. : 05 58 05 41 99  
Fax : 05 58 05 41 02

[landes.fr](http://landes.fr)

## LE DOSSIER

Le dossier de demande d'aide est à solliciter auprès de la :

Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports  
23 rue Victor-Hugo  
40025 Mont-de-Marsan Cedex

Tél : 05 58 05 40 40 poste 8506

Mél : [engagement-bafa@landes.fr](mailto:engagement-bafa@landes.fr)

## MODALITÉS

L'aide est octroyée par la Commission Permanente.

### LE DEMANDEUR DOIT :

- être âgé de 17 à 30 ans,
- avoir sa résidence familiale dans les Landes,
- justifier soit d'une mission de Service civique complète, soit d'un service volontaire européen d'au moins 6 mois, soit d'un mandat de Conseiller général Jeune ou justifier avoir siégé au sein d'une Association Temporaire d'Enfants Citoyens (ATEC) ou d'un Junior Association,
- soit réaliser un engagement au sein d'une association équivalent reconnu comme tel par le Département.

### SELON LE TYPE DE FORMATION, L'AIDE REPRÉSENTE UN MAXIMUM DE :

- BAFA : 200 € par jeune
- Une session de qualification complémentaire : 100 € par jeune
- BAFD : 250 € par jeune

Le siège social de l'organisme de formation doit-être situé en Aquitaine. L'aide peut-être obtenue une seule fois par type de formation. Elle ne peut pas représenter plus de 80 % du coût de la formation à la charge du bénéficiaire, déduction faite des aides perçues par ailleurs par ce dernier.

## PIÈCES À FOURNIR

- 1- La page 4 de renseignement dûment complété.
- 2- La fiche 1 "Attestation d'inscription à a formation après l'entrée en formation.
- 3- La photocopie de la carte nationale d'identité.
- 4- Relevé d'Identité Bancaire ou Postal complet (23 chiffres ) au nom du demandeur.

## COMMENT REMPLIR LE DOSSIER

### \* JE PEUX JUSTIFIER DE LA RÉALISATION D'UN PARCOURS D'ENGAGEMENT

Je remplis la page 4 en joignant l'attestation certifiant la validité de mon engagement citoyen,  
Je complète avec l'organisme de formation, la fiche 1 "Attestation d'inscription à la formation",  
Je joins les pièces justificatives indiquées en page 3.

### \* JE N'AI PAS ENCORE RÉALISÉ UN PARCOURS D'ENGAGEMENT

#### 1<sup>re</sup> étape

Je dois réaliser 40 heures de bénévolat au sein d'une association, sur une période minimale de 2 mois :

- Je contacte l'association auprès de laquelle je souhaite réaliser mon engagement citoyen et je lui présente mon projet.

#### 2<sup>e</sup> étape

En cas d'accord de la structure :

- Je remplis la page 4,
- Je complète avec l'organisme de formation, la fiche 1 "Attestation d'inscription à la formation",
- Je complète avec l'association la fiche 2 "Attestation d'Engagement",
- J'adresse au Conseil départemental ces documents accompagnés des pièces justificatives mentionnées en page 3.

#### 3<sup>e</sup> étape

Une fois le projet validé par le Conseil départemental :

- Je remplis et signe la fiche 3 "Convention" avec l'association d'accueil,
- Je peux débiter ma mission de bénévolat.

#### 4<sup>e</sup> étape

A la fin de ma formation et lorsque mon engagement citoyen est achevé, j'adresse au Conseil départemental :

- La Fiche 4 "Attestation de Fin de mission",

# AIDE POUR LE BAFA/BAFD AU TITRE D'UN PARCOURS D'ENGAGEMENT

LE DEMANDEUR

NOM : .....

PRÉNOMS : .....

Date et lieu de naissance : .....

Adresse :

.....

.....

Code Postal : ..... Commune : .....

Téléphone : ..... Mail : .....

Comment avez-vous eu connaissance du dispositif :  CCAS (CIAS)  Pôle Emploi  
 Mission Locale  Prévention Spécialisée  
 Autres

Le demandeur sollicite l'aide au BAFA/BAFD auprès du Conseil départemental, au titre du parcours d'engagement suivant (**raier les mentions inutiles**) :

- Service civique volontaire
- Service volontaire européen
- Participation au Conseil départemental des jeunes
- Participation à une ATEC ou une Junior Association
- Contribution citoyenne de 40 h à réaliser sur une période minimale de 2 mois

↳ Les "parcours d'engagement" de 40 h sont examinés par la Commission Éducation, Jeunesse et Sports. Un avis favorable est nécessaire pour la présentation du dossier à la Commission Permanente du Conseil départemental.

## ■ Avez-vous déjà obtenu d'autres financements ?

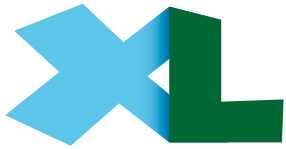
État	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	Montant : .....
Région	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	Montant : .....
Commune ou communauté de communes	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	Montant : .....
CAF	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	Montant : .....
Fonds d'aide aux jeunes	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	Montant : .....
Autre (précisez l'organisme)	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	Montant : .....

## »» Déclaration à faire par le demandeur

Je certifie exacts les renseignements portés ci-dessus

A ....., le .....

Signature



Département  
des Landes

Direction de l'Éducation,  
de la Jeunesse et des Sports

Jeunesse et sports

FICHE 1

# Attestation d'inscription à la formation

FORMATION : .....

NOM DE L'ORGANISME : .....

NUMÉRO D'AGRÉMENT : .....

RESPONSABLE (Nom et Qualité) : .....

Téléphone : .....

Adresse mail : .....

Adresse : .....

.....

.....

Je soussigné ..... certifie que (Nom et Prénom du demandeur)

poursuit dans sa totalité (rayer les mentions inutiles)

- une formation BAFA
- une session de qualification complémentaire au BAFA
- une formation BAFD

Date de la formation

Fait à .....

*Cachet et signature de l'organisme*

*Signature du demandeur*

## ATTESTATION D'ENGAGEMENT

### ► À remplir par le représentant de la structure d'accueil

Je, soussigné(e).....

en qualité de .....

atteste que (nom et prénom du bénéficiaire) .....

suivra un « parcours d'engagement » au sein de la structure : .....

.....

Les modalités d'accueil et de présence sont les suivantes :

.....

.....

.....

.....

Les missions confiées au bénéficiaire dans le cadre de ce dispositif sont décrites ci-après :

.....

.....

.....

.....

pour faire valoir ce que de droit

Fait à ..... le .....

Le demandeur

[Nom prénom]

Le représentant légal de la structure d'accueil

[Nom prénom]

Signature et cachet obligatoires

**CONVENTION « Aide au BAFA/BAFD au titre d'un parcours d'engagement »**

Entre :

La structure .....

domiciliée .....

.....  
.....

représentée par .....

ci-après dénommée « l'organisme d'accueil »,

Et

M., M<sup>me</sup>, M<sup>lle</sup> .....

Né(e) le ..... à .....

demeurant .....

.....  
.....

ci-après dénommé(e) le « bénéficiaire »

**Il a été convenu ce qui suit :**

\*\*\*\*\*

**. article 1<sup>er</sup> : OBJET**

La présente convention entend régir la mise en place et l'exécution de l'engagement citoyen.

La mesure « Aide au BAFA/BAFD au titre d'un engagement citoyen » vise à proposer à un jeune la possibilité de s'engager dans une activité à dimension citoyenne en contrepartie d'une aide départementale d'un maximum de 250 euros destinée à participer au financement de la préparation aux examens d'Animateur socioculturel.

**. article 2 : QUALITÉ DES PARTIES**

L'organisme d'accueil devra être de nature associative, communale ou intercommunale.

Le bénéficiaire devra être âgé de 17 à 30 ans révolus, être domicilié dans le département des Landes ou justifier d'un domicile parental dans le département des Landes

**. article 3 : LES ENGAGEMENTS DU BÉNÉFICIAIRE**

Le bénéficiaire devra effectuer au moins 40 heures d'engagement citoyen dans le département des Landes sur une durée minimale de 2 mois.

L'engagement citoyen que le bénéficiaire effectuera aura été préalablement accepté par la Commission Éducation, Jeunesse et Sports du Conseil Départemental des Landes.

L'envoi des conventions et de l'attestation de fin de mission ne s'effectuera que sur la base de l'attestation d'engagement.

En cas de modification de l'engagement citoyen a posteriori de la validation par la Commission Éducation, Jeunesse et Sports du Conseil Départemental des Landes, le bénéficiaire s'expose au risque d'un rejet de dossier en cas d'inéligibilité.

L'engagement citoyen pourra s'effectuer au sein d'une structure associative, communale ou intercommunale, et aura une dimension sociale, solidaire, humanitaire, culturelle ou sportive.

Sont exclues :

- les missions relevant d'une formation ou d'un cursus scolaire,
- les missions relevant habituellement d'un emploi salarié (entretien ménager, espaces verts, menus travaux d'entretien : bricolage, peinture...)
- les missions effectuées dans le cadre d'une activité salariée
- les missions effectuées à titre personnel

Le bénéficiaire s'engage à se conformer et à respecter les instructions et les recommandations qui lui seraient données par l'organisme d'accueil et devra s'y tenir.

Il s'engage à observer toute discrétion sur les faits, éléments, documents ou situations qu'il serait amené à rencontrer.

L'octroi de l'aide départementale ne sera effectif qu'après communication des éléments tels que précisés dans l'article 5.



**. article 4 : LES ENGAGEMENTS DE L'ORGANISME D'ACCUEIL**

La convention prend juridiquement effet à compter de la date de signature par les deux parties, et prend fin à l'échéance des obligations liées au financement du Département.

L'organisme d'accueil s'engage à accueillir le bénéficiaire pour une durée de 40 heures conformément au projet conjointement établi ci-après :

Indiquer le lieu d'accueil et les missions à confier dans le cadre de l'engagement citoyen :

.....

.....

.....

.....

.....

Et les modalités de présence retenues (en précisant le total du nombre d'heures effectuées) :

.....

.....

.....

.....

À la fin de la période concernée, l'organisme d'accueil devra remplir l'attestation de fin de mission du bénéficiaire.

L'organisme d'accueil déclare avoir souscrit une police d'assurance couvrant sa responsabilité civile.

**. article 5 : PROTECTION DU BÉNÉFICIAIRE**

L'organisme d'accueil s'engage à fournir au bénéficiaire une protection physique (par exemple des équipements de sécurité éventuellement nécessaires à l'accomplissement de sa mission) ainsi que morale.

L'organisme d'accueil doit avoir souscrit une couverture d'assurance pour les dommages susceptibles de survenir lors de l'exécution de la présente convention.

Le bénéficiaire doit également être couvert par une police d'assurance responsabilité civile.

Le Département, en tant que tiers à la convention, ne peut être tenu pour responsable des dommages survenus lors de l'exécution de la présente convention.

**. article 6 : DISPOSITION GÉNÉRALE**

Les signataires s'engagent à veiller au respect de la présente convention.

Fait à ..... le .....

Le bénéficiaire

Le représentant légal de la structure d'accueil

[cachet obligatoire]

## ATTESTATION DE FIN DE MISSION

### ► À remplir par le représentant de la structure

Je, soussigné(e).....

en qualité de .....

atteste que (nom et prénom du bénéficiaire) .....

a bien effectué l'engagement citoyen du dispositif « Aide au BAFA/BAFD au titre d'un parcours d'engagement » prévu aux articles 3 et 4 de la convention relative au dispositif.

L'apport pour la structure de la contribution citoyenne du bénéficiaire :

.....

.....

.....

.....

### ► À remplir par le bénéficiaire

L'apport pour le bénéficiaire de la contribution citoyenne effectuée :

.....

.....

.....

Avez-vous l'intention de poursuivre votre bénévolat ? OUI  NON

pour faire valoir ce que de droit

Fait à ..... le .....

Le bénéficiaire

[Nom prénom]

Le représentant légal de la structure d'accueil

[Nom prénom]

Signature et cachet obligatoires